

FICHE MISSION « SOUTIEN ET SECOURS AUX POPULATIONS, SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ CIVILE ET AUX PREMIERS SECOURS »

Contexte et objectif d'intérêt général

La mission a pour objet d'apporter de l'aide et du soutien aux populations. Elle s'inscrit dans le cadre de missions de sécurité civile mises en œuvre à la demande des pouvoirs publics en cas de crise (crise sanitaire, phénomène climatique ou environnemental extrême, accident avec nombreuses victimes, etc...) ou d'obligation de dispositifs de secours sur des événements publics.

En parallèle, la mission proposée vise à développer auprès de la population une culture de sécurité civile et de l'engagement citoyen et à promouvoir les gestes de premiers secours auprès du plus grand nombre.

Principales activités confiées aux volontaires

Les volontaires en service civique auront pour mission de :

- Participer, sous la responsabilité d'un chef d'équipe et de secouristes bénévoles qualifiés, aux missions de sécurité civile, pour apporter aide et soutien aux victimes et le cas échéant, assurer les premiers secours :
 - Participer à la mise en place de centres d'hébergement d'urgence et d'accueil des victimes ou autres dispositifs de soutien et de secours aux populations ;
 - Accueillir les personnes impliquées ou blessées ;
 - Réaliser la collecte des informations relatives à la personne et à son état ;
 - Contribuer au soutien moral et physique des personnes impliquées ou blessées en complément des équipes de secouristes ;
 - Apporter son aide à la prise en charge des victimes.
- Assister l'équipe de bénévoles dans la promotion de l'engagement citoyen et la mise en œuvre des missions de sécurité civile :
 - Apporter une aide dans la gestion organisationnelle, administrative et logistique des missions de sécurité civile ;
 - Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la traçabilité des opérations de sécurité civile ;
 - Être force de proposition pour le développement d'actions de communication sur l'engagement citoyen.
- Contribuer à la sensibilisation aux premiers secours par :
 - L'animation de sessions de formations aux gestes qui sauvent ;
 - La participation, en qualité d'assistant, aux actions de formation dans les sessions de Prévention et Secours Civique (PSC1) ;
- Contribuer à la communication de l'association sur ses activités de sensibilisation aux premiers secours et de sécurité civile.